

Cette société de gestion indépendante souhaite être la référence sur les mandats d'arbitrage...

Publié le 19 Septembre 2016

Entretien avec Hanane Carmoun, responsable du développement commercial au sein d'Amaïka Asset Management



H24 : Quelle est votre actualité de rentrée ?

Hanane Carmoun : Cette rentrée est sous le signe du développement des partenariats pour **Amaïka Asset Management**. En effet, nous continuons d'étoffer notre offre de mandats d'arbitrage qui est au cœur de notre stratégie d'accompagnement des CGPI.

Axa Thema nous a ainsi sélectionné comme **société de gestion partenaire** dans le cadre de l'offre de gestion sous mandat collective du nouveau contrat Coralis.

Par ailleurs, nous avons récemment signée un partenariat avec **Sélection 1818** pour les contrats **SwissLife (Sélection Oxygène et R Hydrogène)**. Notre offre de mandats d'arbitrage est maintenant disponible auprès de 5 compagnies d'assurance : **Axa Thema, Swiss Life, La Mondiale Partenaire, Apicil, Sélection 1818** et fort de ces expériences nous souhaitons nouer d'autres partenariats dans le futur.

En parallèle, nous continuons le référencement de nos Fonds sur les plateformes d'Assurance-Vie et Bancaires. Le dernier en date est le référencement de notre Fonds Altiflex sur la plateforme Generali Patrimoine.

L'objectif à terme est d'avoir **trois de nos Fonds disponibles sur toutes les plateformes**.

H24 : Vous avez lancé cette offre de mandats d'arbitrage il y a 3 ans pouvez-vous faire un point sur son évolution et sur vos objectifs de développement sur cette offre de service ?

HC : Nous nous félicitons de l'évolution de **nos encours sur l'activité de mandats d'arbitrage qui ont doublés en 2015**. Malgré un contexte de marché difficile depuis le début de l'année, **cette activité a progressé de près de 20%** par rapport au niveau de décembre 2015 et représente à ce jour 45 M€ sur les 210M€ gérés par la société.

La progression de nos encours témoigne de la valeur ajoutée de notre offre de mandats d'arbitrage et de la confiance de nos partenaires CGPI qui souhaitent apporter une plus grande réactivité à leurs clients dans la gestion de leurs contrats d'assurance-vie.

Nous avons été pionnier avec **Axa Thema** dans la mise en place de cette offre de service et nous sommes aujourd'hui **l'une des rares sociétés de gestion entrepreneuriale à pouvoir afficher 3 ans de track record**.

Amaïka Asset Management fait partie des leaders incontournables sur cette activité et nous souhaitons **devenir la référence sur le marché**.

H24 : Selon vous, quelles sont les principales raisons de cet intérêt croissant pour les mandats d'arbitrages ?

HC : Selon le 10e baromètre du marché des conseillers en gestion de patrimoine indépendants, **la réglementation et la conquête de nouveaux clients sont les enjeux majeurs des dix prochaines années pour la profession.**

Les mandats d'arbitrages répondent à cette double préoccupation des CGPI. D'une part, les clients sont arbitrés en même temps ce qui permet d'**assurer aux CGPI une égalité de traitement entre tous leurs clients et ainsi réduire leur risque règlementaire.**

D'autre part, les mandats d'arbitrage permettent aux CGPI de **se dégager du suivi quotidien des Fonds et des allocations ainsi que des opérations chronophages d'arbitrage.**

Ainsi, ils **gagnent du temps commercial** qu'ils peuvent consacrer au **développement de leur cabinet** ou à la **fidélisation de leurs clients.**

H24 : Quels sont les avantages concurrentiels de votre offre de mandats d'arbitrage ?

HC : Tout d'abord, notre modèle de mandats d'arbitrage capitalise sur notre expertise historique : **la multigestion en architecture ouverte.**

Notre **compétence** en sélection de Fonds et notre **indépendance** sont la garantie pour nos clients d'avoir accès au « *Best in Class* ».

Les Fonds externes représentent 80% des UC utilisées dans nos mandats d'arbitrage.

Ensuite, notre offre de service est **robuste**, elle s'appuie sur un **track record de 3 ans** et est disponible sur un **large choix de compagnies d'assurance** ce qui nous donne une véritable légitimité sur cette activité.

Enfin, nous proposons à nos partenaires CGPI une vraie relation de proximité basée sur une **culture de dialogue et de partage de l'information avec notre équipe de gestion.**

Pour en savoir plus sur Amaïka Asset Management, [cliquez ici](#)